

LA SALVETAT SAINT GILLES

ANALYSE FINANCIÈRE ET PERSPECTIVES

local
nova



LE SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE

**LE CONTEXTE
ECONOMIQUE
ET LA
LOI DE FINANCES
2018**

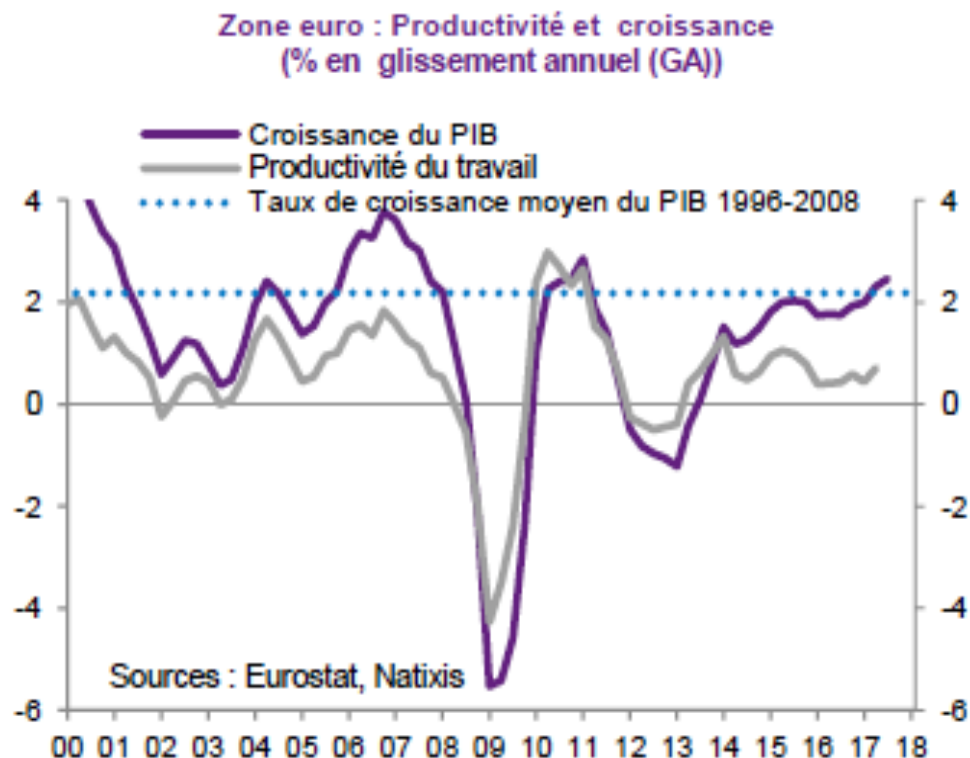
2^{ème} PARTIE

**LES FINANCES DE LA
SALVETAT SAINT GILLES**

3^{ème} PARTIE

**PERSPECTIVES
2018-2023**

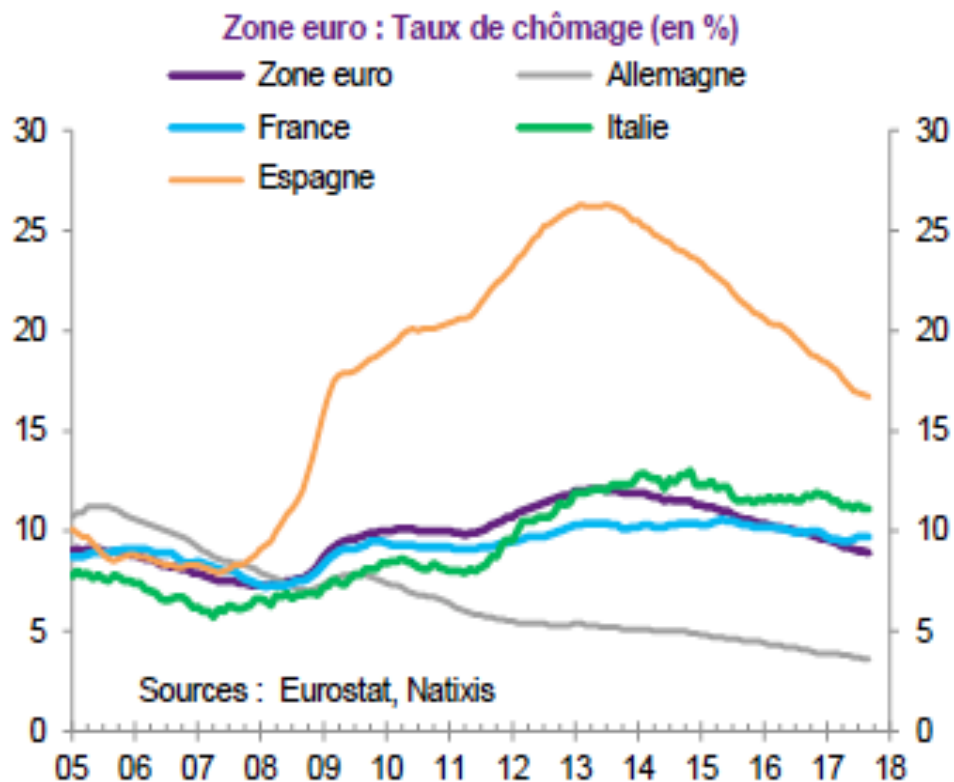
LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE



Zone Euro en 2017 : une croissance modérée.

La zone euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation faible, et d'une politique monétaire accommodante. En 2018, la croissance pourrait atteindre +1,7% en moyenne sur la Zone Euro.

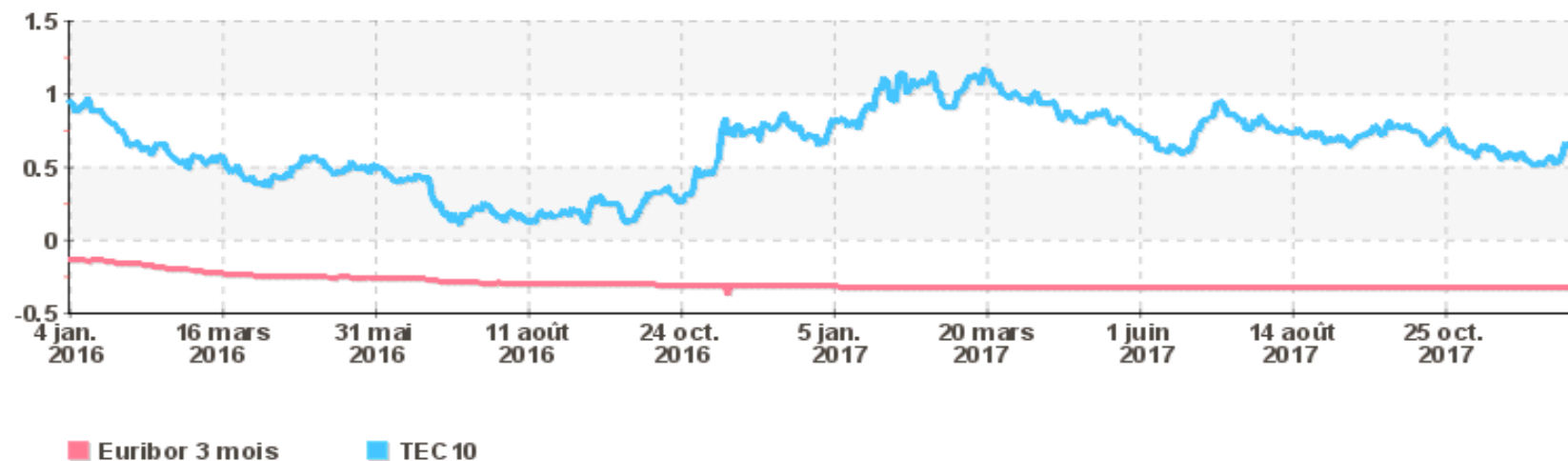
LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE



La baisse du chômage constitue le véritable enjeu, après avoir atteint un pic en 2015, le taux de chômage a baissé courant 2017 (9,7% en septembre en France).

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Évolution des taux



Maintien de bonnes conditions de crédit : des taux révisables (Euribor) toujours proches de 0 et des taux fixe (TEC 10) à des niveaux encore très favorables.

ENCADREMENT DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

- **Contractualisation avec les 340 collectivités et EPCI à FPU dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros**
- **Plafond de 1,2% par an en moyenne, inflation comprise (dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal)**
- **Contrat conclu pour une durée de 3 ans et au plus tard à la fin du premier semestre 2018**

ENCADREMENT DU DÉSENDETTEMENT

Objectif ratio de désendettement :

- **Communes et EPCI : ratio inférieur à 12 ans**
- **Départements et Métropole de Lyon : ratio inférieur à 10 ans**
- **Régions, collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique : inférieur à 9 ans**

LOI DE FINANCES 2018

DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

- **Dégrèvement progressif sur 3 ans pour 80% des foyers : 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020**
- **Bénéficiaires : personnes seules et couples disposant d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux seuils respectifs de 27 000 euros et 43 000 euros. Un dégrèvement partiel sera accordé aux contribuables dépassant légèrement les plafonds de ressources**
- **Compensation pour les collectivités et EPCI à FPU dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017 (sauf variation à la baisse des taux ou variation à la hausse des abattements)**

LOI DE FINANCES 2018

DGF

- **Dotation de solidarité urbaine (DSU) : + 110 M€ (+5,3%)**
- **Dotation de solidarité rurale (DSR) : + 90 M€ (+6,3%)**
- **Financé par un écrêtement appliqué sur les variables d'ajustement et sur la DGF des communes et des EPCI à FP**

LOI DE FINANCES 2018

DSR

- **DSR 2018 : + 90 M€ (+6,3%)**
- **Eligibilité possible à la fraction bourg-centre pour les communes devenues bureaux centralisateurs dans le cadre du redécoupage des cantons**
- **Plafonnement de la population DGF pour le calcul de la fraction bourg-centre de la DSR pour les communes de plus de 10 000 habitants**
- **Les communes ayant cessé d'être éligibles en 2017 à la fraction bourg-centre percevront en 2018 une garantie de sortie égale à celle perçue en 2017**

LOI DE FINANCES 2018

DSIL

- **665 M€** : projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires et de développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité
- **Répartition entre régions :**
 - **65% population DGF**
 - **35% population DGF des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants**
- **Enveloppe départementale plafonnée à 110% du montant de l'année précédente**
- **Publication sur le site internet de la préfecture de région de la liste des projets soutenus**

LOI DE FINANCES 2018

DETR

- **DETR 2018 : + 50 M€**
- **Passage de 150 000 € à 100 000 € du montant à partir duquel sont compétentes les commissions chargées de donner un avis sur la répartition de la dotation**

LOI DE FINANCES 2018

FPIC

- **Maintient du montant de l'enveloppe du FPIC : 1 milliards d'euros**
- **Garantie de sortie :**
 - **2018 : 85% du montant perçu en 2017 (attribution ou garantie)**
 - **2019 : 70% du montant perçu en 2018 (attribution ou garantie)**
 - **2020 : 50% du montant perçu en 2019 (attribution)**
- **Plafonnement des prélèvements au titre du FPIC : 13,5% des ressources prises en compte pour le calcul du PFIA (13% auparavant)**

LOI DE FINANCES 2018

FCTVA

- **A compter du 1^{er} janvier 2019 : procédure de traitement automatisé des données pour l'attribution du FCTVA**
- **Les trois régimes de versement du FCTVA (l'année de la dépense d'investissement, l'année N+1, l'année N+2) subsisteront**

LOI DE FINANCES 2018

VALEURS LOCALTIVES CADASTRALES

- Révision 2018 : évolution entre novembre 2016 et novembre 2017 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : + 1,24%

LOI DE FINANCES 2018

FISCALITÉ (1/2)

- **Taxe foncière**
 - Possibilité d'appliquer un abattement jusqu'à 15% pour les commerces de détail de moins de 400 m².
- **TASCOM**
 - Possibilité de moduler le coefficient s'appliquant à la TASCOM entre 0,8 et 1,3
- **Valeur locatives des terrains à bâtir**
 - Possibilité de majoration étendue à toute les communes (délibération avant le 15 février 2018 pour les communes en zone tendue pour une application en 2018

LOI DE FINANCES 2018

FISCALITÉ (2/2)

- **Exonération de taxe d'aménagement facultative applicable à toutes les maisons de santé au 1^{er} janvier 2018 (seulement aux maisons de santé dont les communes étaient maîtres d'ouvrage auparavant)**
- **Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouveaux logements sociaux jusqu'au 31 décembre 2022 (31 décembre 2018 auparavant)**

LOI DE FINANCES 2018

FONCTION PUBLIQUE

- **Compensation de l'augmentation de la CSG pour les agents des collectivités territoriales**
- **Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique**
- **Report d'un an des mesures de revalorisation des agents (PPCR)**

LA SALVETAT SAINT GILLES
ANALYSE FINANCIERE 2014-2017

local
nova



LE SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE

**LE CONTEXTE
ECONOMIQUE
ET LA
LOI DE FINANCES
2018**

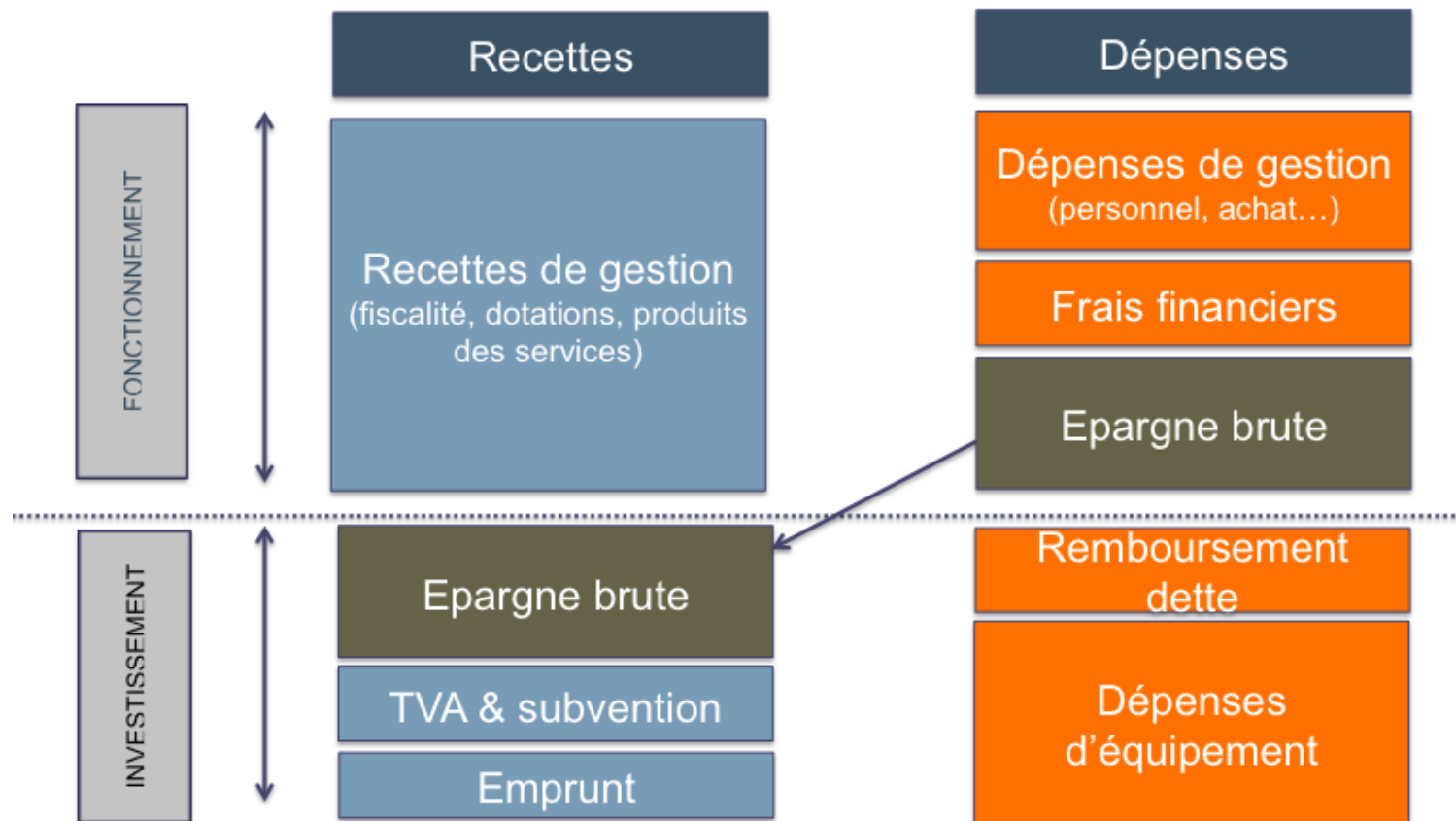
2^{ème} PARTIE

**LES FINANCES DE LA
SALVETAT SAINT GILLES**

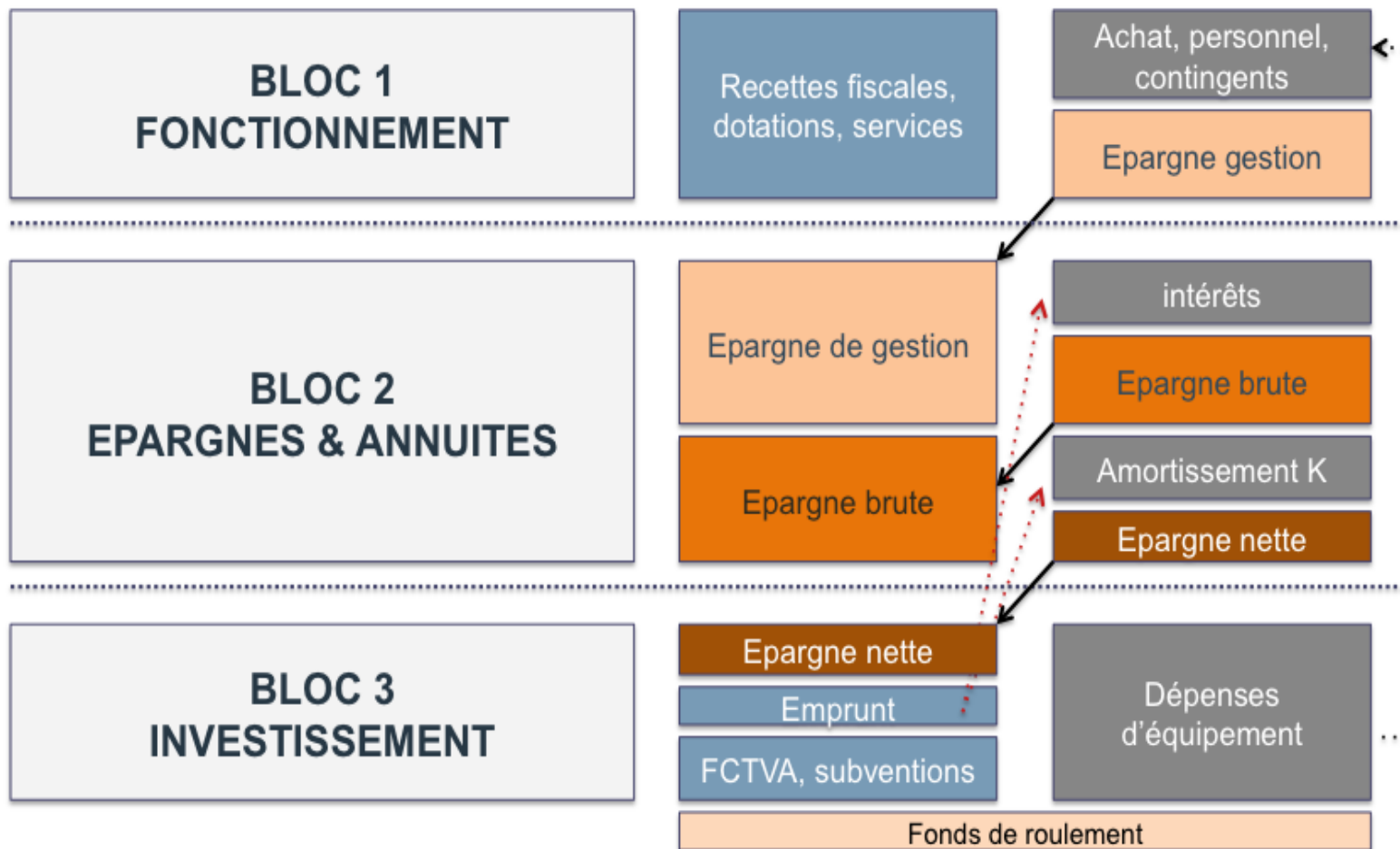
3^{ème} PARTIE

**PERSPECTIVES
2018-2023**

LA STRUCTURE D'UN BUDGET



LA STRUCTURE D'UN BUDGET



BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRES FINANCIERS

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
					M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 356 661 €	6 795 531 €	6 933 901 €	8 171 353 €	1,8	+8,73 %
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	6 326 231 €	6 603 361 €	6 874 766 €	7 518 791 €	1,2	+5,93 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	2 784 073 €	2 943 798 €	3 023 146 €	3 101 301 €	0,3	+3,66 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	2 224 730 €	2 241 628 €	2 379 133 €	2 592 089 €	0,4	+5,23 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	5 972 275 €	6 457 297 €	6 845 076 €	7 183 795 €	1,2	+6,35 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	5 890 375 €	6 352 086 €	6 773 133 €	7 106 494 €	1,2	+6,46 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	3 127 947 €	3 426 068 €	3 719 068 €	3 878 399 €	0,8	+7,43 %

COMMENTAIRES

Entre 2014 et 2017, les **recettes de gestion progressent moins vite que les dépenses de gestion** (+5,93% par an en moyenne contre +6,46% pour les dépenses de gestion).

Les **recettes de gestion** sont impactées par la baisse de dotations liées à la contribution au redressement des comptes publics mais la dynamique des bases permet d'accroître la fiscalité directe locale.

MOYENNES NATIONALES STRATE 5000-10000 HAB

Strate de population : 5 000 à 10 000 habitants hab.	CA 2016 (€/hab.) 7 480 hab.	CA 2017 (€/hab.) 7 703 hab.	Évol.	Strate (€/hab.)	Écart / strate*	Écart / strate*
RECETTES DE GESTION	919,09 €	976,09 €	+6,2 %	nd	nd	nd
dont impôts et taxes (R73)	504,53 €	526,97 €	+4,4 %	559 €	-43 €	-7,75 %
<i>dont contributions directes</i>	404,16 €	402,61 €	-0,4 %	471 €	-68 €	-14,34 %
Participations (R74)	318,07 €	336,50 €	+5,8 %	nd	nd	nd
<i>DGF</i>	174,38 €	173,90 €	-0,3 %	157 €	17 €	11,01 %
DÉPENSES DE GESTION	905,50 €	922,56 €	+1,9 %	nd	nd	nd
Charges à caractère général (D011)	324,87 €	326,70 €	+0,6 %	244 €	82 €	33,75 %
Personnel (D012)	497,20 €	503,49 €	+1,3 %	525 €	-25 €	-4,7 %
Autres charges (65)	76,58 €	84,29 €	+10,1 %	nd	nd	nd
<i>dont 655</i>	37,16 €	38,90 €	+4,7 %	33 €	5 €	13,84 %
<i>dont 657</i>	27,10 €	0 €	-100,0 %	68 €	-55 €	-80,1 %
ÉPARGNE DE GESTION	13,59 €	53,52 €	+293,9 %	201 €	-168 €	-83,34 %
Frais financiers	3,76 €	8,01 €	+112,8 %	52 €	-46 €	-88,75 %
Résultat financier & exceptionnel	0,93 €	82,63 €	+8785,0 %	nd	nd	nd
ÉPARGNE BRUTE	10,75 €	128,14 €	+1091,7 %	179 €	-110 €	-61,24 %
Remboursement du capital de la dette	55,37 €	48,16 €	-13,0 %	95 €	-43 €	-45,51 %
ÉPARGNE DISPONIBLE (CAF)	-44,61 €	79,98 €	ns	84 €	-66 €	-78,99 %

Les **recettes de gestion** sont globalement inférieures à la strate nationale, les **dépenses de personnel** sont inférieures alors que les charges à caractère général sont supérieures à la strate pour la commune.

Les **soldes d'épargne** restent inférieurs à la strate.

BUDGET PRINCIPAL

ÉQUILIBRES FINANCIERS

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
					M€	%
ÉPARGNE DE GESTION	435 856 €	251 275 €	101 633 €	412 297 €	-0,0	-1,84 %
Frais financiers	81 037 €	58 440 €	28 162 €	61 728 €	-0,0	-8,67 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	21 098 €	106 633 €	6 956 €	636 467 €	0,6	+211,3 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	375 917 €	299 468 €	80 427 €	987 036 €	0,6	+37,96 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	375 917 €	299 468 €	80 427 €	987 036 €	0,6	+37,96 %
Amortissement du capital de la dette	413 165 €	399 901 €	414 132 €	370 984 €	-0,0	-3,53 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-37 248 €	-100 433 €	-333 705 €	616 052 €	0,7	ns

COMMENTAIRES

Entre 2014 et 2016, l'épargne de gestion diminue du fait de la progression plus rapide des dépenses de gestion que des recettes.

En 2017, le niveau d'épargne de gestion de 2014 est retrouvé.

L'épargne brute évolue de la même façon que l'épargne de gestion entre 2014 et 2016. En 2017 l'épargne brute a évolué très favorablement du fait de produits exceptionnels élevés en 2017. L'annuité de la dette a évolué à la baisse sur la période.

L'épargne nette redevient largement positive en 2017.

BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRES FINANCIERS

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
					M€	%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	929 079 €	1 703 839 €	1 421 833 €	3 709 430 €	2,8	+58,64 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	694 256 €	434 495 €	649 021 €	699 892 €	0,0	+0,27 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	1 175 000 €	1 500 000 €	1,5	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 341 908 €	3 069 836 €	1 700 060 €	1 768 444 €	-1,6	-19,12 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 069 837 €	1 700 059 €	1 768 543 €	874 958 €	-2,2	-34,19 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 514 178 €	2 114 277 €	2 875 145 €	4 004 162 €	1,5	+16,78 %

COMMENTAIRES

La dynamique d'investissement est en augmentation entre 2014 et 2017 (d'environ 1M€ en 2014 jusqu'à 3,7M€ en 2017).

La commune finance une partie de ses investissements par le recours à l'emprunt en 2016 et 2017, (encours de dette à hauteur de 4M€ au 31/12/2017).

MOYENNES NATIONALES STRATE 5000 - 10000 HAB

Strate de population : 5 000 à 10 000 habitants hab.	CA 2016 (€/hab.) 7 480 hab.	CA 2017 (€/hab.) 7 703 hab.	Évol.	Strate (€/hab.)	Écart / strate*	Écart / strate*
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS D16)	189,95 €	481,56 €	+153,5 %	nd	nd	nd
Dépenses d'équipement brut	189,95 €	481,56 €	+153,5 %	265 €	71 €	26,79 %
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS R16)	86,77 €	90,86 €	+4,7 %	nd	nd	nd
Subventions	55,73 €	50,19 €	-9,9 %	57 €	-4 €	-7,43 %
EMPRUNT	157,09 €	194,73 €	+24,0 %	85 €	91 €	106,51 %
ENDETTEMENT	384,38 €	519,82 €	+35,2 %	842 €	-390 €	-46,33 %
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	35,7	4,1	-88,7 %	4,7	15,2	323,29 %
FISCALITÉ						
Base TH	1 375,13 €	1 357,53 €	-1,3 %	1 284 €	83 €	6,45 %
Base FB	798,93 €	797,19 €	-0,2 %	1 194 €	-396 €	-33,18 %
Base FNB	0,91 €	0,92 €	+1,5 %	14 €	-13 €	-93,47 %
Base CFE	0 €	0 €		0 €	0	
Taux TH	17,94 %	17,94 %		15,05 %	2,89 %	19,21 %
Taux FB	19,74 %	19,74 %		21,23 %	-1,49 %	-7,04 %
Taux FNB	159 %	159 %		59,55 %	99,45 %	167,02 %

Les **dépenses d'investissement** sont supérieures à la strate nationales et **l'endettement global** reste inférieur à la strate pour la commune malgré le recours à l'emprunt supérieur en 2016 et 2017.

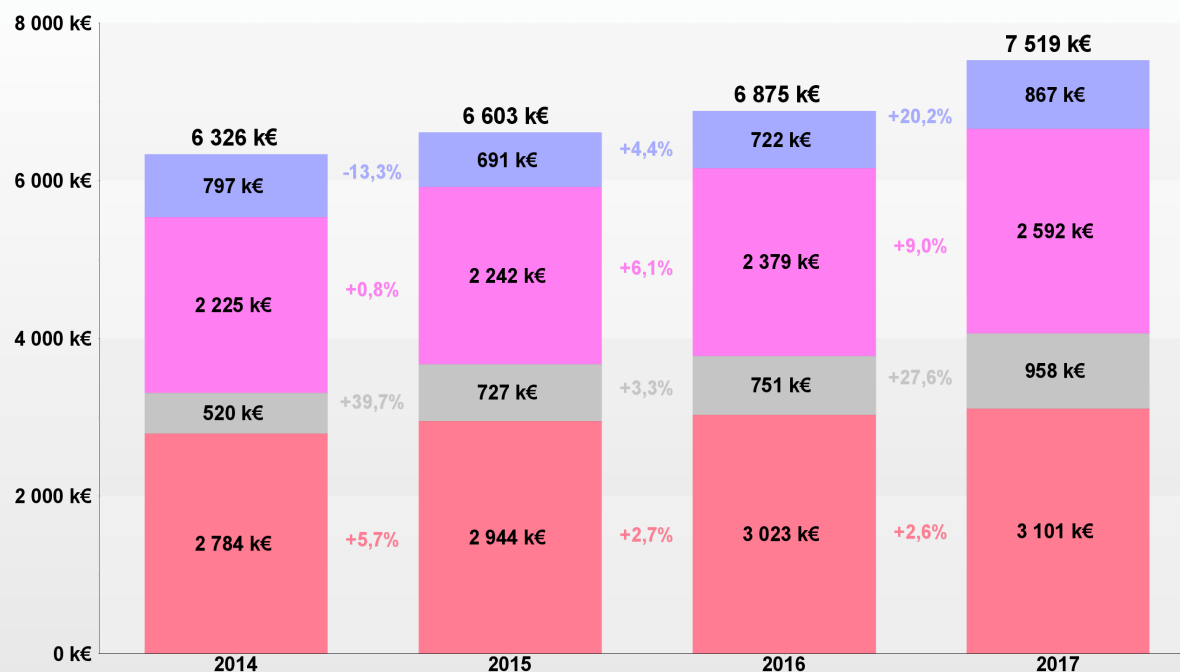
La **capacité de désendettement** est à 4 années en 2017 contre 4,7 ans pour la strate.

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE GESTION

Recettes de gestion (hors R76, 77 & 78)

Taux d'évolution annuel : +5,93 %



■ Contributions directes ménages
 ■ Contributions directes entreprises
 ■ Autres impôts et taxes
 ■ Dotations et participations
 ■ Autres recettes

COMMENTAIRES

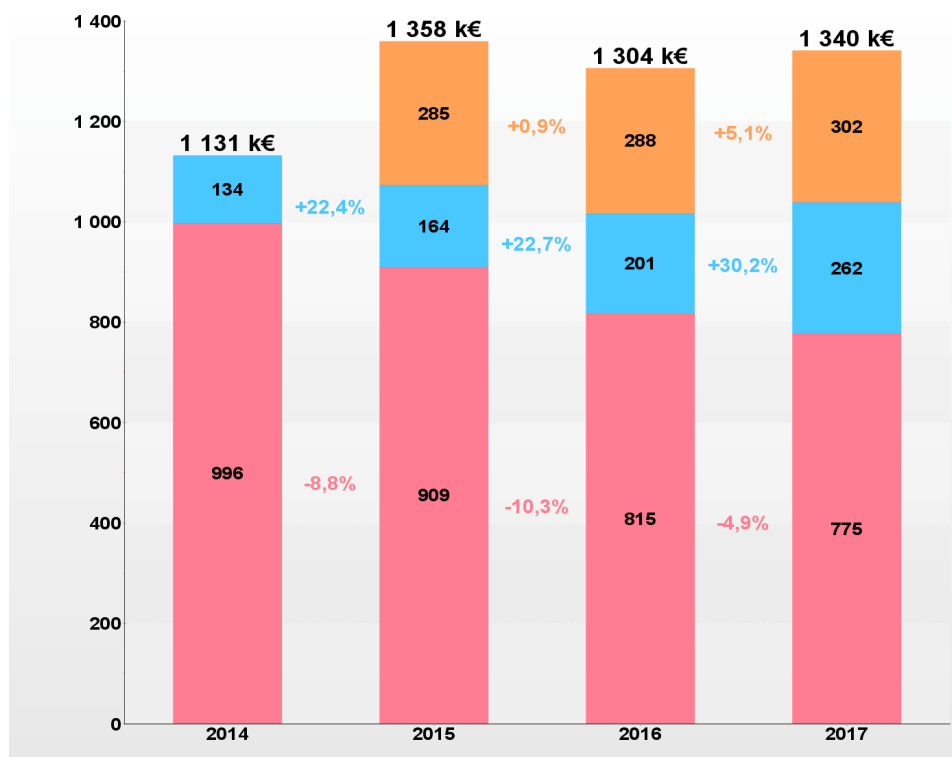
Les recettes de gestion augmentent de 5,93% sur la période.

Cette évolution est liée à la dynamique des bases fiscales sur la période (produit en évolution de +3,66%) et de l'accroissement de population dont bénéficient les dotations et participations.

BUDGET PRINCIPAL

ZOOM DGF

Zoom DGF



COMMENTAIRES

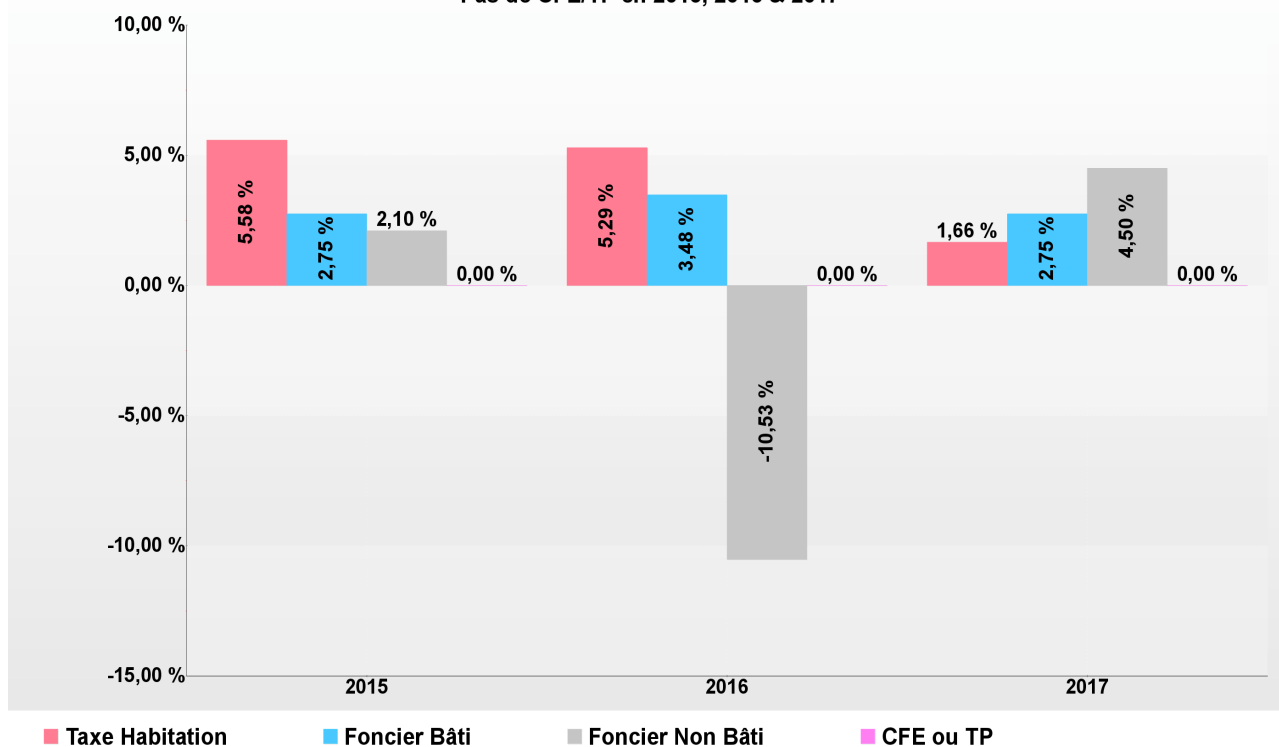
La dotation forfaitaire a baissé de 8% sur la période du fait de la contribution de la commune au redressement des comptes publics (soit + de 220K€ de baisse).

Cette perte a été compensée en partie par l'accroissement de la population sur la commune et par l'augmentation de la DSR (+130K€ sur la période) et par l'attribution de la DNP (300K€ en 2017).

BUDGET PRINCIPAL

ZOOM BASES FISCALES

L'évolution des bases de la fiscalité
Pas de CFE/TP en 2015, 2016 & 2017



COMMENTAIRES

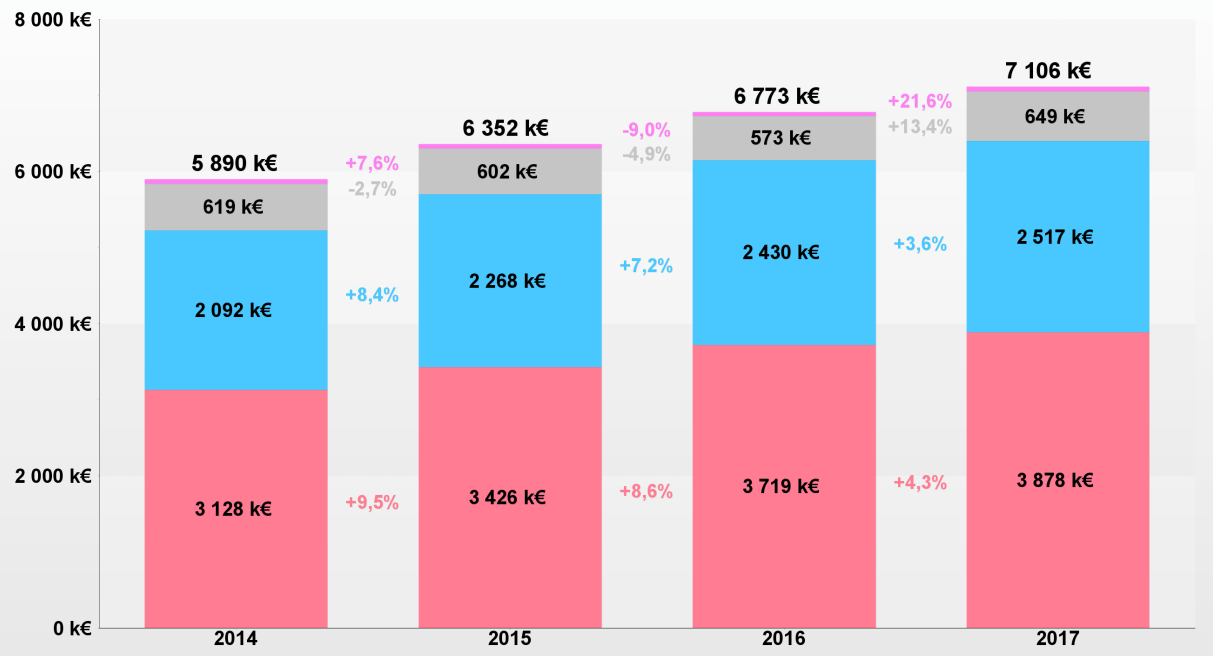
Les bases fiscales ménages sont dynamiques sur la période (TH et FB), sans augmentation des taux le produit fiscal des contributions directes augmente de 3,66%.

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES DE GESTION

Dépenses de gestion (hors D66, 67 & 68)

Taux d'évolution annuel : +6,46 %



■ Dépenses de personnel ■ Charges à caractère général ■ Autres charges de gestion ■ Atténuation ■ Autres dépenses

COMMENTAIRES

Les dépenses de gestion sont en hausse sur la période (+6,46% par an en moyenne).

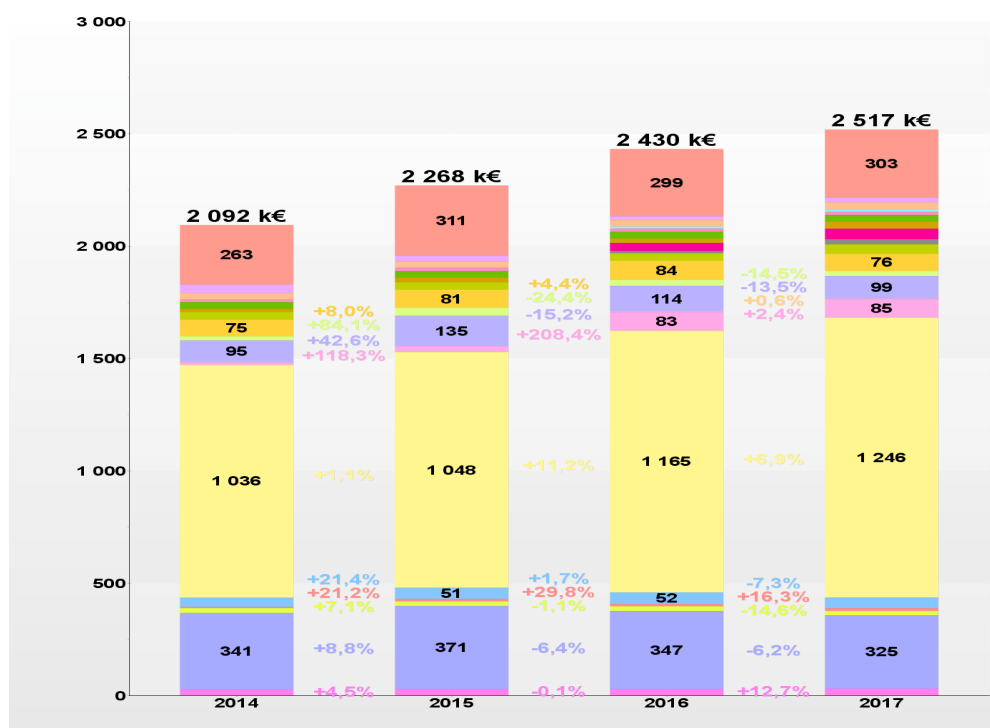
Elles sont essentiellement portées par les dépenses de personnel (+7,43%) et les charges à caractère général (+6,36%).

BUDGET PRINCIPAL

ZOOM CHARGES GÉNÉRALES

COMMENTAIRES

Répartition des charges générales



Les charges à caractère général sont portées par les prestations de services en hausse sur la période (+6,36 par an en moyenne), les locations mobilières, les honoraires, l'alimentation, l'eau, les fournitures et les télécoms.

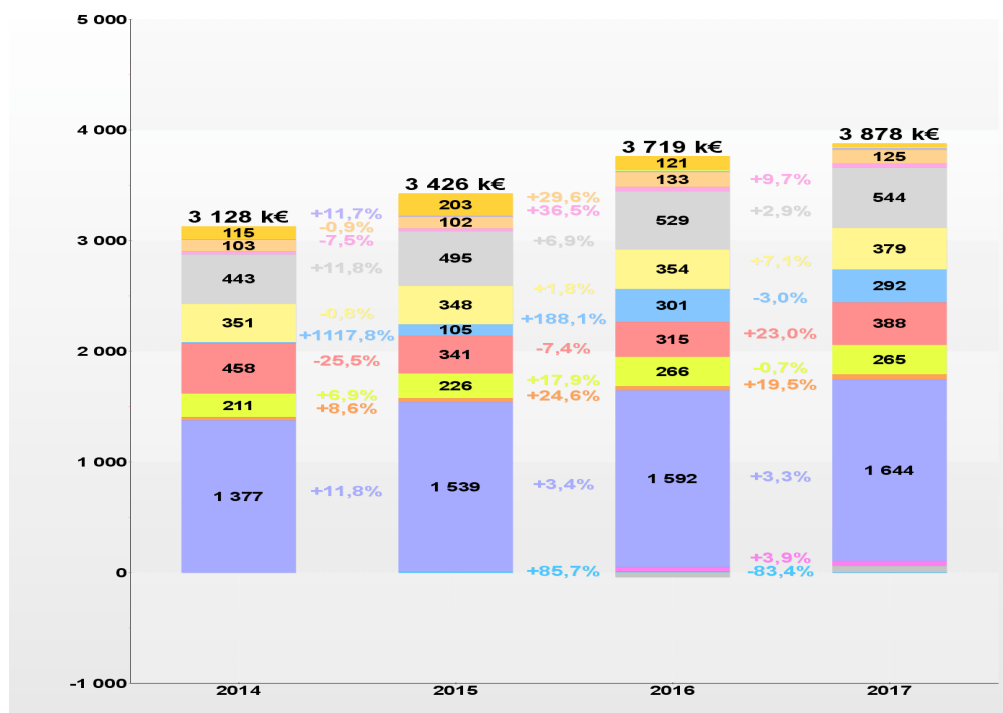
- Achats presta. Achats mat. Fourn. non stock. (hors 611,612,613) Eau Energ. Chauff. Carbu. Alim. Fournit. Contrat presta. Loc. immo. Loc. mob. Charges loc.
- Entret. immo. Entret. mob. Maintenance Assurances Études Divers Honoraires Cérémonies Transport Déplacements Télécoms Nettoyage Autres

BUDGET PRINCIPAL

ZOOM DÉPENSES DE PERSONNEL

COMMENTAIRES

Répartition des dépenses de personnel



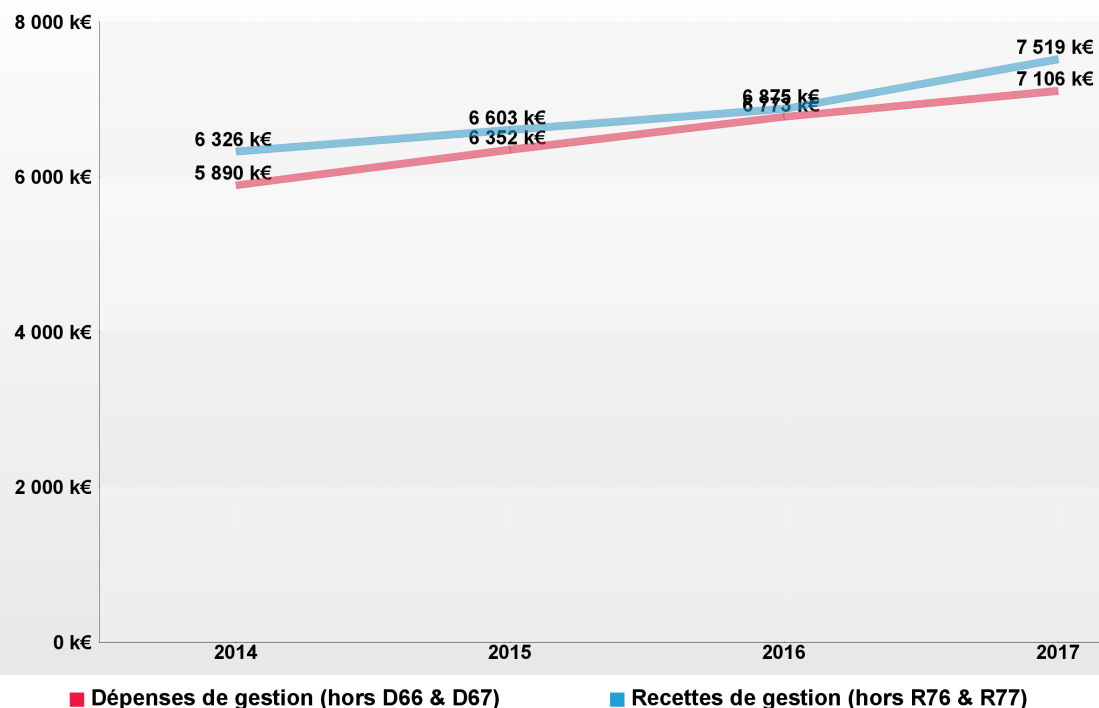
Les dépenses de personnel augmentent de 7,43% sur la période, elles sont liées à l'augmentation des rémunérations principales, des autres indemnités, des contrats d'insertion et des cotisations.

- Person. affecté par collect. rattachement
- Person. extér.
- Impôts & taxes (hors 6331)
- Vers. transport
- Rémunér. principales
- Supp. salariaux
- Autres indem.
- Non titulaires
- Insertion
- URSAFF
- Retraites
- ASSEDIC
- Assuranc. personnel
- Autres cotis.
- Autres charges sociales
- Autres

BUDGET PRINCIPAL

EFFET DE CISEAUX

Dépenses et recettes réelles de gestion



COMMENTAIRES

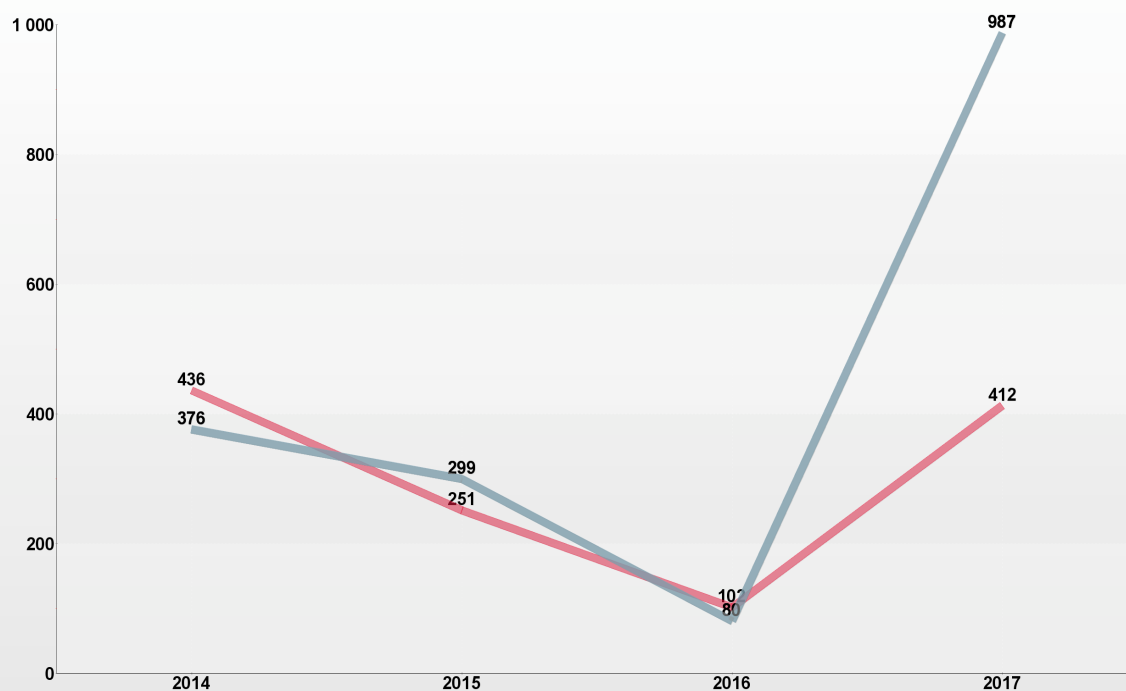
Compte tenu des tendances des recettes et des dépenses de gestion constatées, **un effet de ciseaux se dégage** entre 2014 et 2016.

Avec l'évolution favorable des recettes et la maîtrise de certaines dépenses de gestion, cet effet de ciseaux se resserre en 2017 par rapport à 2016 (et ce, hors recettes exceptionnelles).

BUDGET PRINCIPAL

SOLDES D'ÉPARGNE

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



■ Épargne de gestion

■ CAF (Épargne brute)

■ CAF (Épargne brute)
(y.c. travaux en régie)

COMMENTAIRES

Du fait de l'effet de ciseaux constaté, **les soldes d'épargne sont en baisse jusqu'en 2016, ils remontent en 2017** compte tenu de l'évolution favorable entre les recettes et les dépenses.

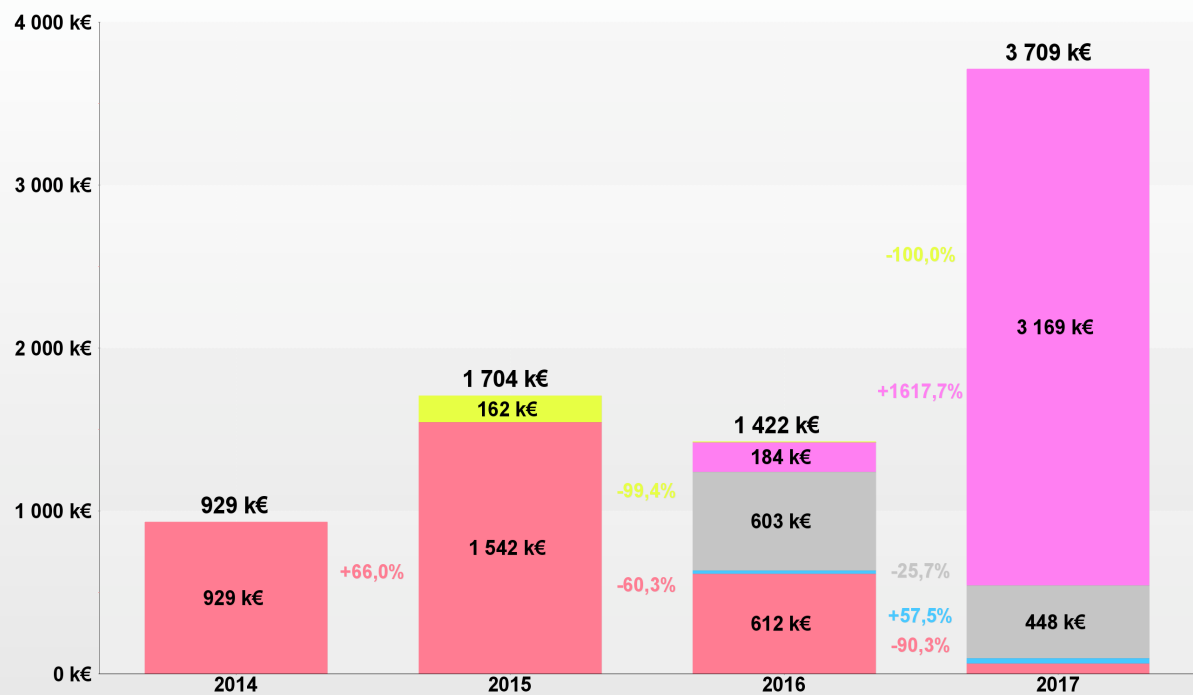
L'épargne brute est confortable en 2017 du fait des produits exceptionnels constatés.

L'épargne nette redevient positive (>600K€).

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement (hors dette)



■ Opérations équipement ■ D20 Immo. incorporelles ■ D21 Immo. corporelles ■ D23 Immo. encours ■ D204 Subventions équipement versées ■ D45 Op. pour tiers ■ Autres dépenses (hors dette)

COMMENTAIRES

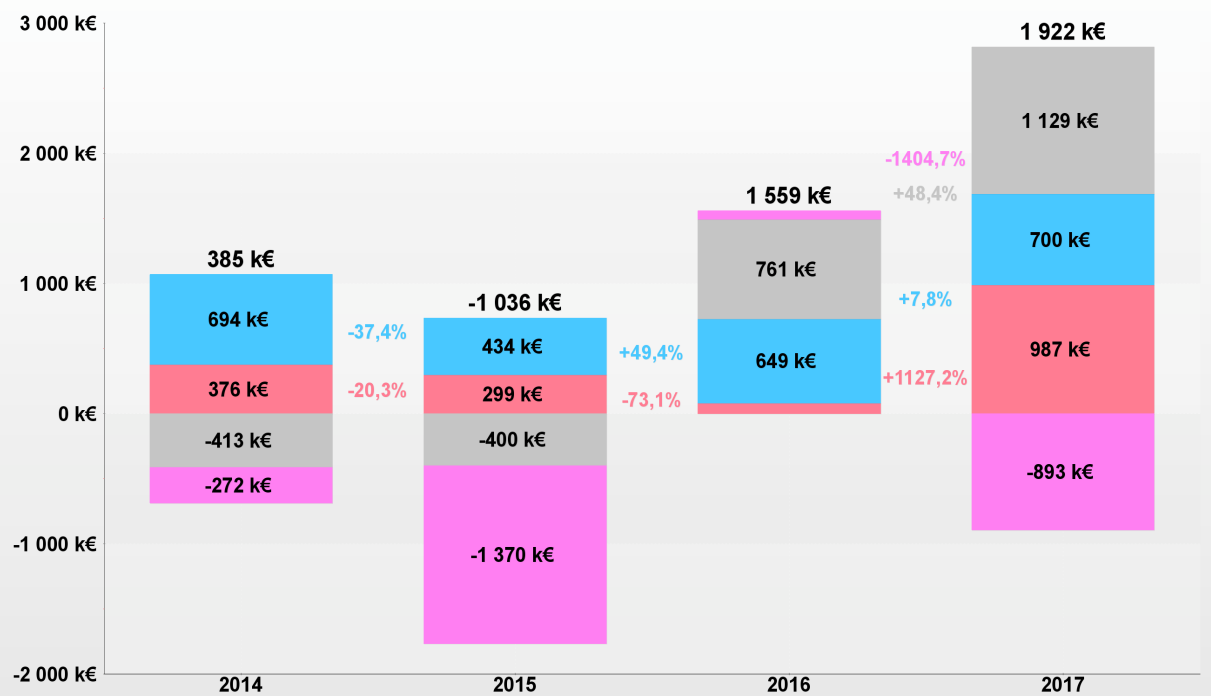
L'effort d'équipement est en progression et très dynamique en 2017 (d'environ 1M€ en 2014 à 3,7M€ en 2017).

BUDGET PRINCIPAL

MODE DE FINANCEMENT

COMMENTAIRES

Mode de financement



Les investissements nouveaux sont financés : par des emprunts en 2016 et 2017 (solde net de dette positif sur ces 2 années), par l'autofinancement : l'épargne et le fonds de roulement de la collectivité et par des recettes d'investissement (FCTVA et subventions).

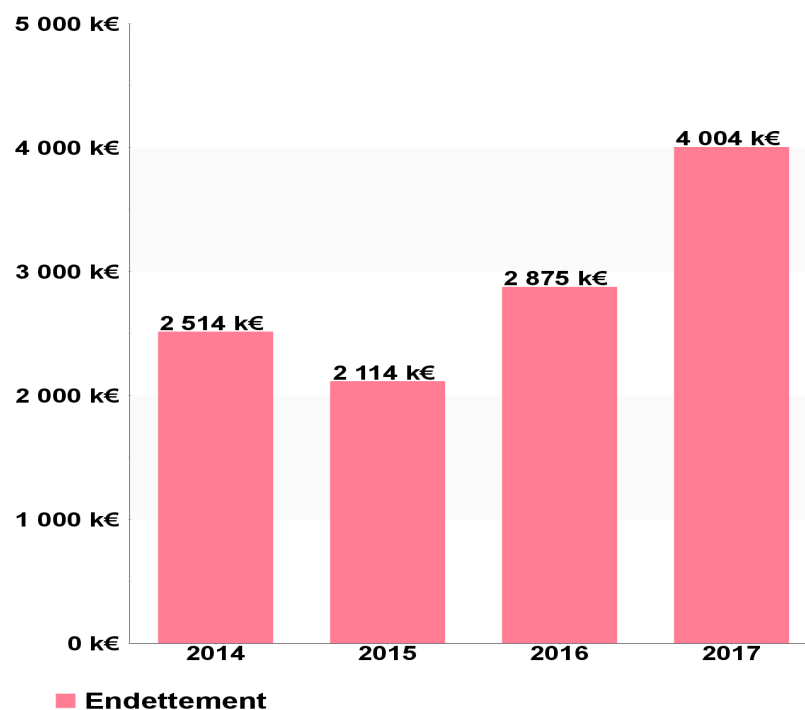
■ Épargne brute (CAF) ■ Recettes d'investissement ■ Solde net de dette ■ Variation du fond de roulement

BUDGET PRINCIPAL

ENDETTEMENT

COMMENTAIRES

Endettement

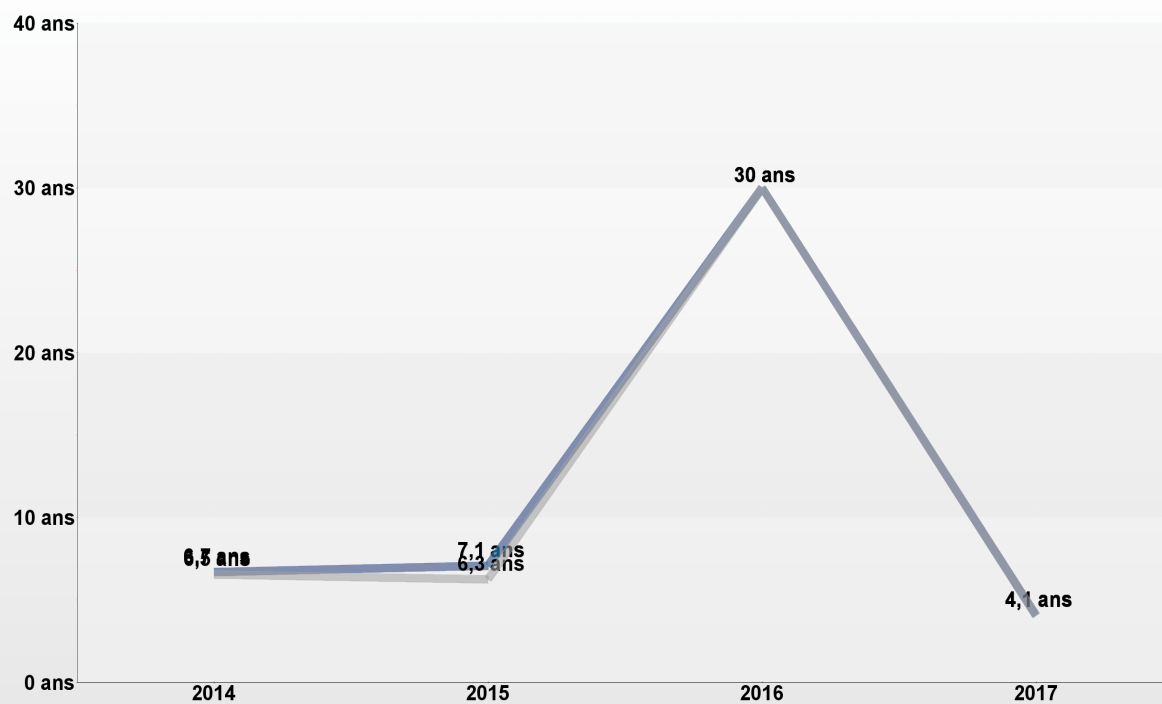


L'endettement est en **augmentation en fin de période**, compte tenu d'un recours annuel à l'emprunt en 2016 et 2017 supérieur à 1M€ pour financer les dépenses d'investissements de la commune.

BUDGET PRINCIPAL

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Capacité de désendettement (en années)



■ Capacité de désendettement

■ Capacité de désendettement
(y.c. travaux en régie)■ Capacité de désendettement
(y.c. cessions)

COMMENTAIRES

Compte tenu de l'évolution à la hausse du niveau de l'épargne brute en 2017, **le ratio de capacité de désendettement passe à 4,1 ans** et ce malgré les recours à l'emprunt de 2016 et 2017.

Il est proche de la moyenne de la strate (4,7 ans) et largement au-dessous du seuil d'alerte estimé à 8 ans (12 ans pour l'encadrement du désendettement).

LA SALVETAT SAINT GILLES

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2018 - 2023

local
nova



LES SCENARIOS

- **LES PERSPECTIVES FINANCIERES :**

- **H0 : Scénario FIL DE L'EAU – établi sur la base du glissement naturel des dépenses et recettes de fonctionnement avec des données connues et sans investissement (dernières données de la commune au 08/02/2018 : CA 2017 provisoire et BP 2018)**
- **H1 : Scénario REFERENT – établi sur la base de données de fonctionnement (H0), du PPI transmis par la commune et d'un volume d'investissement de 2,5M€/an jusqu'à 2020 puis stabilisé à 2M€**

- **LES SCENARIOS ALTERNATIFS :**

- **H2 : Scénario REFERENT avec une évolution des dépenses de gestion stabilisée à 1,2%/an**

LES HYPOTHESES RETENUES

Dépenses de gestion	2017-2018	2018-2021
<u>Charges à caractère général (011)</u>	• + 0%	• + 1%/an
<u>Dépenses de personnel (012)</u>	• + 2,7%	• + 3,5%/an
<u>Charges courantes (65)</u>	• + 1,2%	• + 1,5%/an

LES HYPOTHESES RETENUES

Recettes de gestion	2017-2018	2018-2021
<u>Produit des services (70)</u>	<ul style="list-style-type: none"> + 1%* 	<ul style="list-style-type: none"> + 1%/an
<u>Bases d'imposition</u>	<ul style="list-style-type: none"> TH : + 2,5% FB : + 2,5% FNB : + 1% 	<ul style="list-style-type: none"> TH : +2% jusqu'en 2020 puis + 1%/an FB : +2%/ an jusqu'en 2020 puis +1%/an FNB : + 0%/an
<u>DGF</u>	<ul style="list-style-type: none"> Dotation forfaitaire : +5,9%* DSR : +31%* 	<ul style="list-style-type: none"> Dotation forfaitaire : +2%/an* jusqu'en 2020 puis 0 DSR : +2,4%/an* jusqu'en 2020 puis 0

*les simulations DGF ont été calculées sur la base d'une augmentation de la population jusqu'en 2020 et de l'évolution attendue de l'enveloppe DSR prévue en LF 2018.

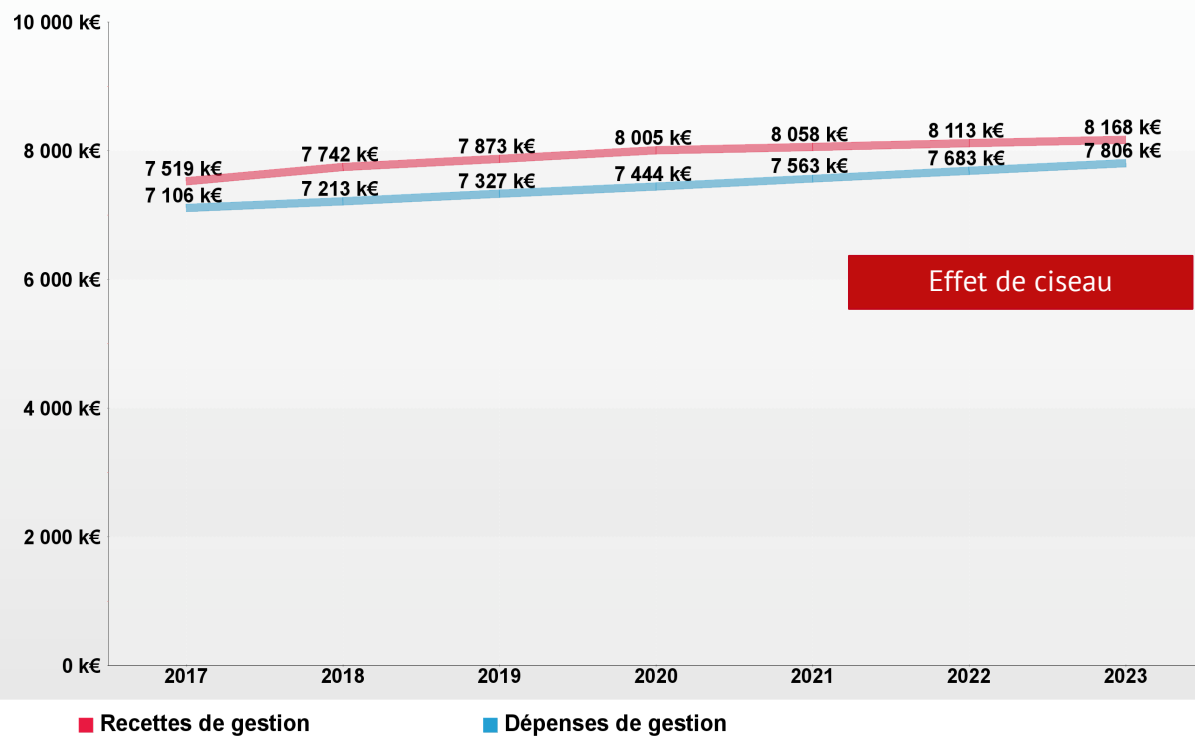
LES PREMIERS RESULTATS (scénario fil de l'eau - H0)

BUDGET PRINCIPAL

L'EFFET DE CISEAU

COMMENTAIRES

Dépenses et recettes de gestion



Les recettes de gestion évoluent de 1,39% par an en moyenne tandis que les dépenses de gestion progressent de + 1,58%, provoquant ainsi un léger effet de ciseau en fin de période à compter de 2021.

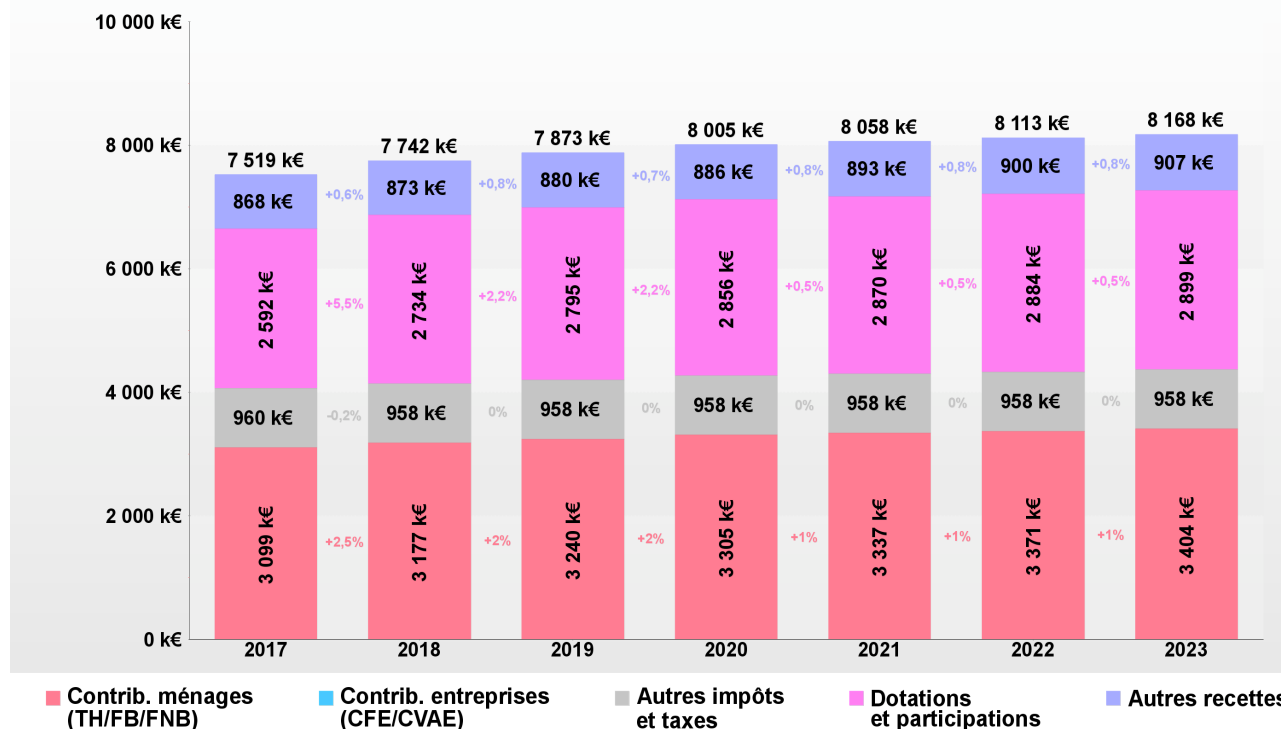
BUDGET PRINCIPAL

LES RECETTES DE GESTION

COMMENTAIRES

Recettes de gestion

Taux d'évolution : 1,39



Les recettes de gestion

progressent entre 2017 et 2023
(+1,39%/an en moyenne)

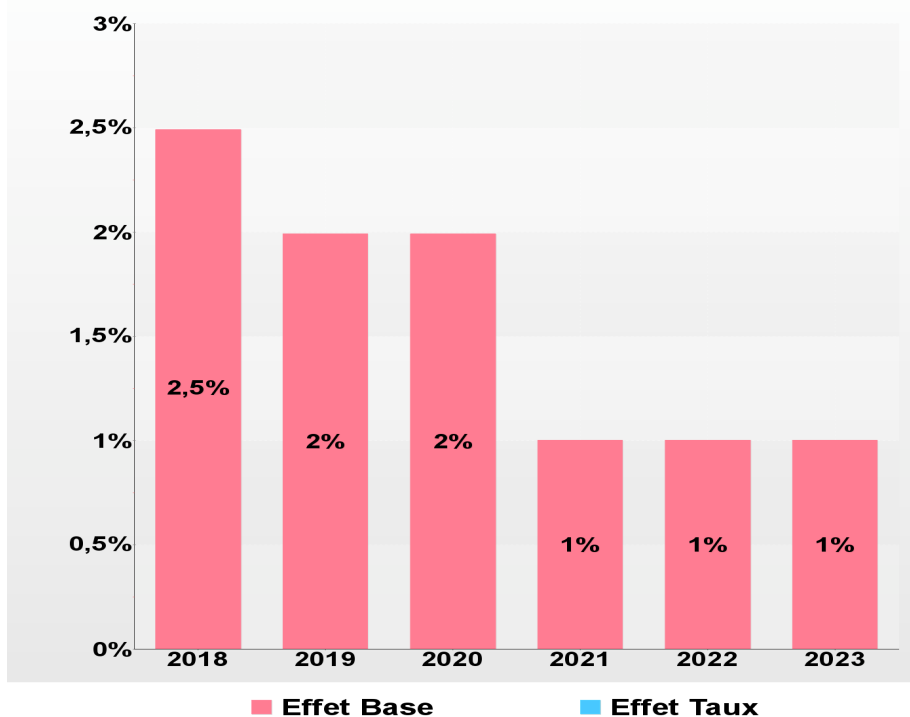
Elles sont portées principalement par la dynamique des bases fiscales et par l'évolution des dotations.

BUDGET PRINCIPAL

FISCALITE

COMMENTAIRES

Effet base et effet taux

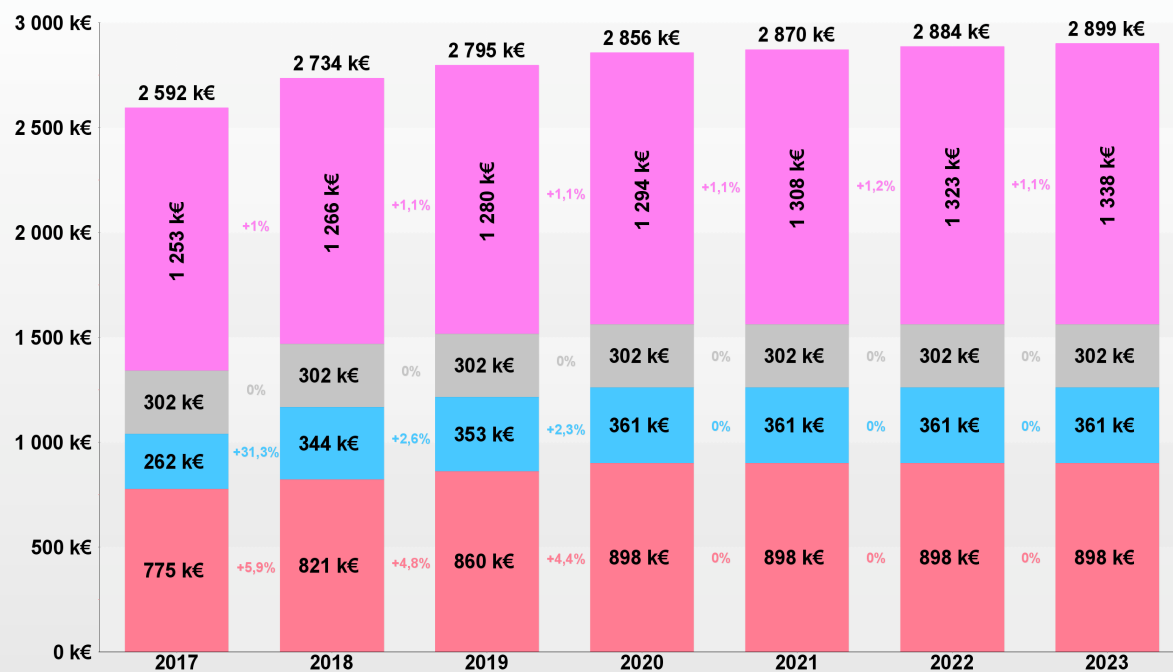


La commune profite d'une dynamique des bases importante, notamment pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, compte tenu de l'évolution de la population attendue, et ce dès 2018 (horizon 9 000 habitants en 2020).

BUDGET PRINCIPAL

DGF

Répartition des dotations & participations



■ Dotation forfaitaire ■ DSU / DSR ■ DNP ■ Autres

COMMENTAIRES

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des finances publiques.

La dotation forfaitaire évoluerait du seul fait de l'évolution de la population.

La simulation en 2018 de la DSR est réalisée à partir d'une estimation de l'évolution de l'enveloppe DSR prévue en LF 2018 ainsi que l'augmentation de la population.

Pour les années 2019 et 2020, seule la population évolue car nous n'avons pas de visibilité sur l'évolution des dotations après 2018.

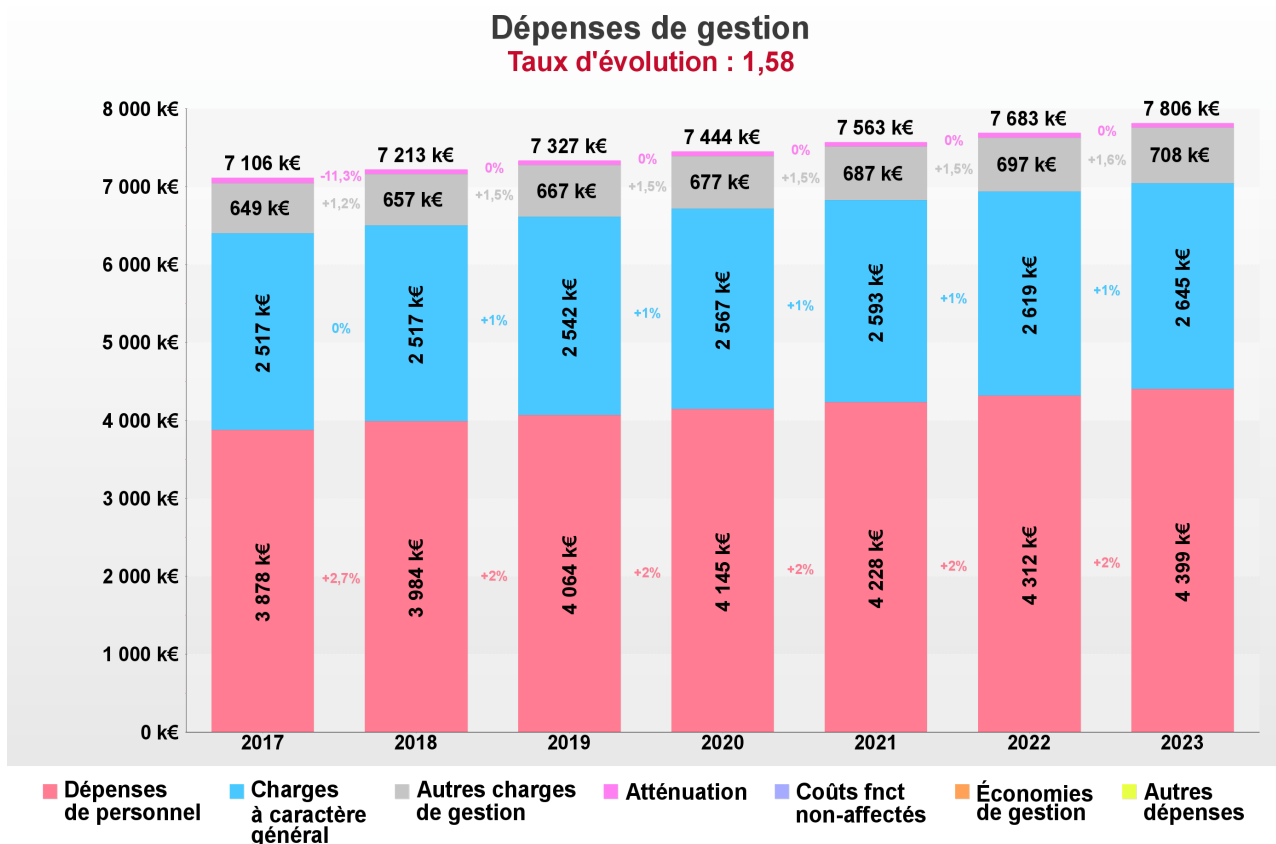
BUDGET PRINCIPAL

LES DEPENSES DE GESTION

COMMENTAIRES

Dépenses de gestion

Taux d'évolution : 1,58



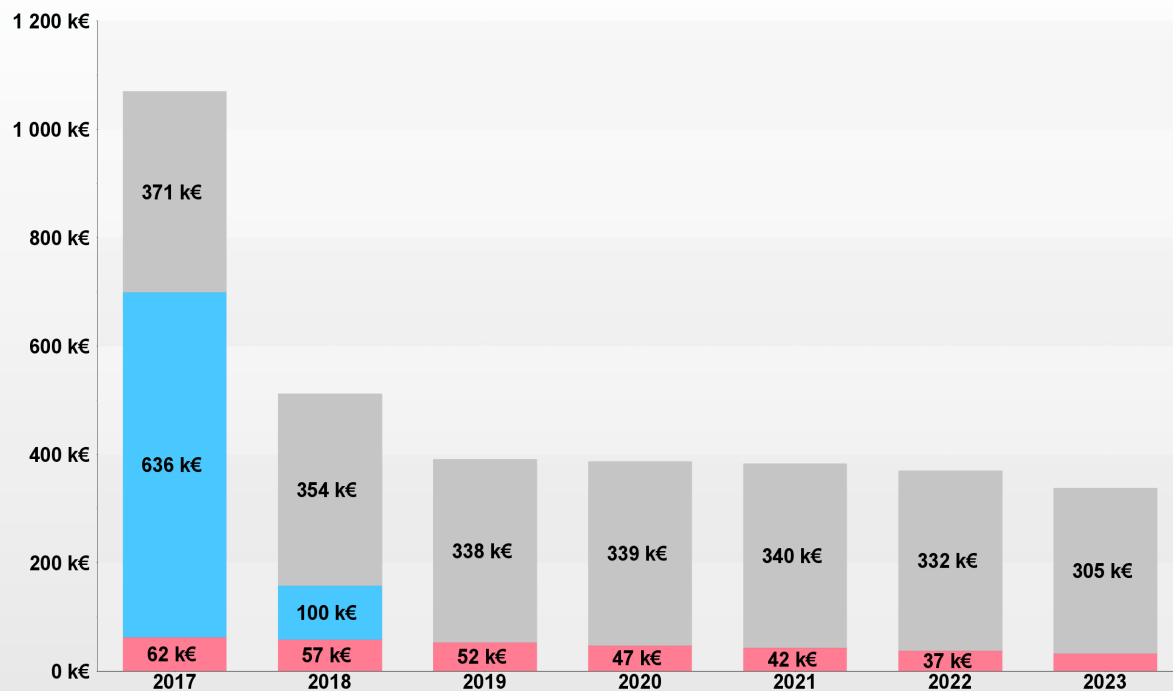
Les dépenses de gestion progressent entre 2017 et 2023 (+1,58%/an en moyenne). L'évolution des dépenses de personnel (+2,12%/an en moyenne) explique pour l'essentiel ce constat.

Les charges à caractère général évoluent de +0,83%/an en moyenne et les autres charges de +1,45%/an en moyenne.

BUDGET PRINCIPAL

L'ANNUITE DE LA DETTE

Annuités de la dette avant financement des nouveaux investissements



■ Intérêts de la dette existante ■ Soldes financiers & exceptionnels Si solde négatif : charge ■ Amortissement capital dette existante

COMMENTAIRES

Le graphique ci-contre présente l'évolution de l'annuité de la dette (remboursement en intérêt + en capital) inscrite au sein du tableau d'amortissement des emprunts de la commune.

Hors investissement, l'annuité de la dette passe 433 K€ en 2017 à 337 K€ en 2023.

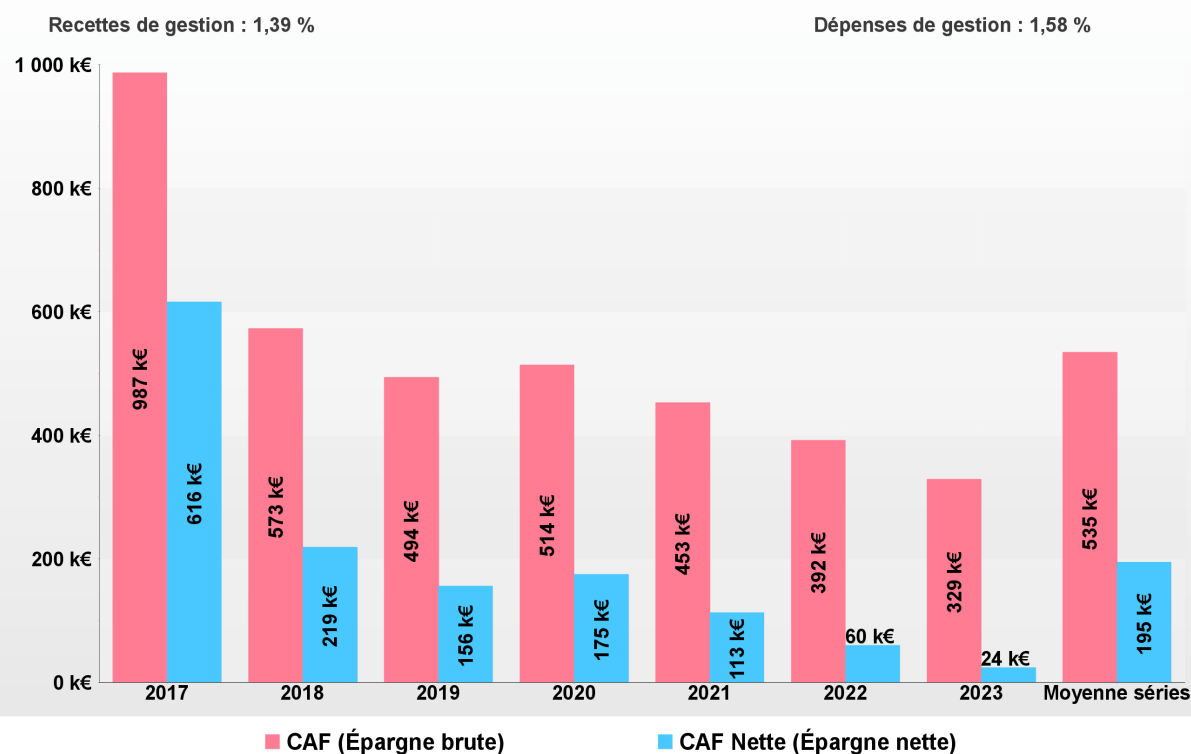
Un produit exceptionnel de 100K€ est inscrit en 2018 (suite à la dissolution du syndicat).

BUDGET PRINCIPAL

LES SOLDES D'AUTOFINANCEMENT

COMMENTAIRES

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne)



L'épargne brute et l'épargne nette suivent la même trajectoire à la baisse surtout à compter de 2021 du fait du léger effet de ciseau.

Globalement sans nouveaux investissements, l'épargne nette reste positive sur la période.

BUDGET PRINCIPAL

LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

Capacité de désendettement



■ Capacité de désendettement (en années)
(plafonné à 50 ans)

COMMENTAIRES

Le ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) reste inférieur au seuil d'alerte de 8 ans du fait de l'extinction naturelle de l'encours de la dette et du maintien du niveau de l'épargne brute.

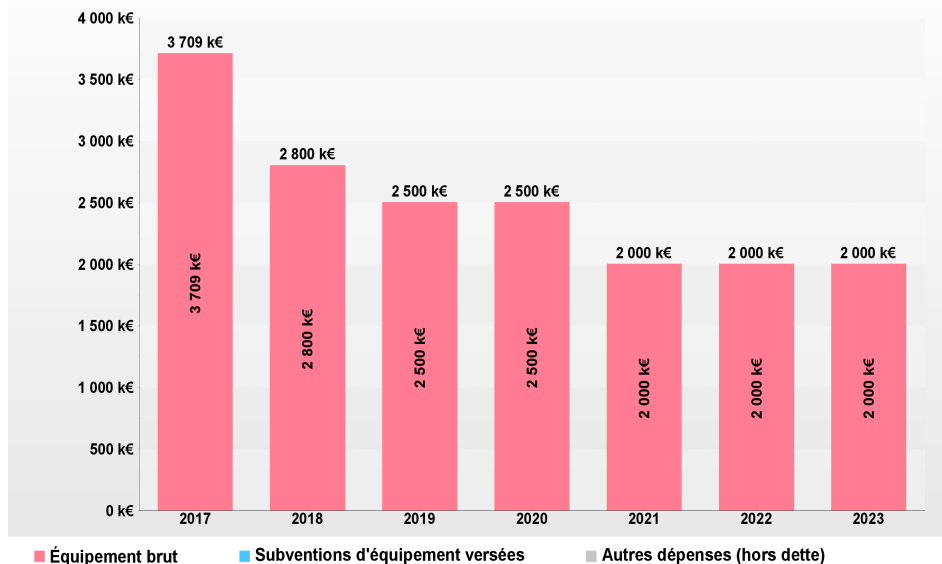
Le ratio atteint 6,1 ans 2023 contre 4,1 ans en 2017.

Il reste en-dessous du plafond prévu dans la LPFP 2018-2022 (12 pour les communes et EPCI).

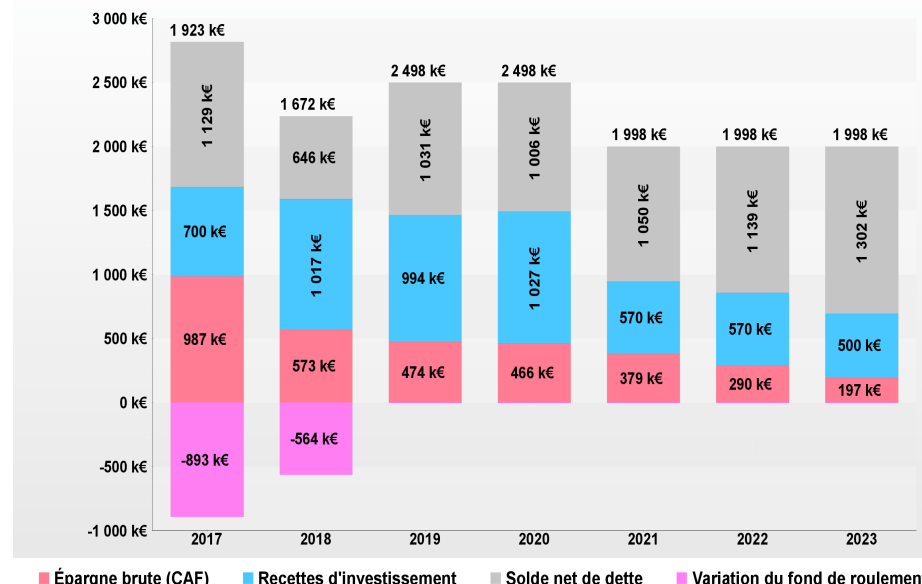
LES HYPOTHESES EN INVESTISSEMENT (scénario référent – H1)

INVESTISSEMENT ET MODE DE FINANCEMENT

Dépenses d'investissement (hors dette)



Mode de financement



- Les dépenses d'investissement entre 2018 et 2020 sont estimées entre 2,8M€ et 2,5M€. Elle ont été estimées à 2M€ à compter de 2021.
- La commune finance ses investissements principalement par de l'autofinancement, des recettes d'investissement et de l'emprunt.
- Le fonds de roulement a été estimé à 300K€/an entre 2018 et 2023.

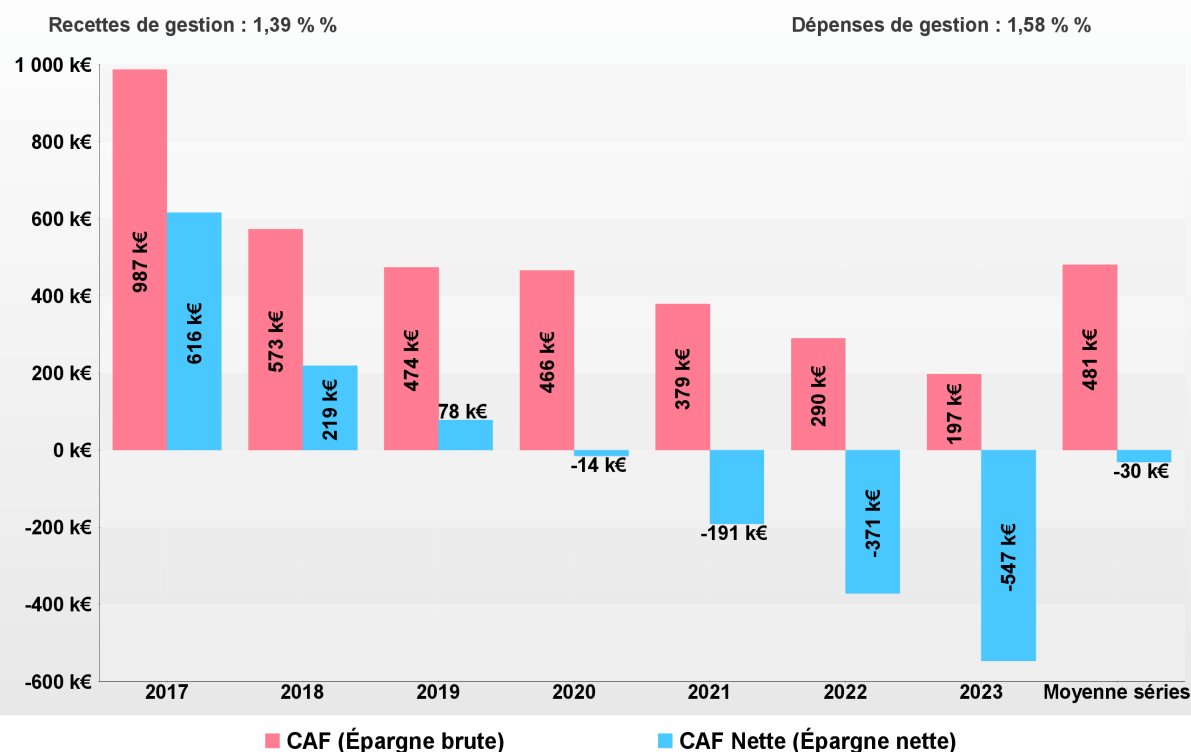
LES RESULTATS

(scénario référent – H1)

BUDGET PRINCIPAL

LES SOLDES D'AUTOFINANCEMENT

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne)



COMMENTAIRES

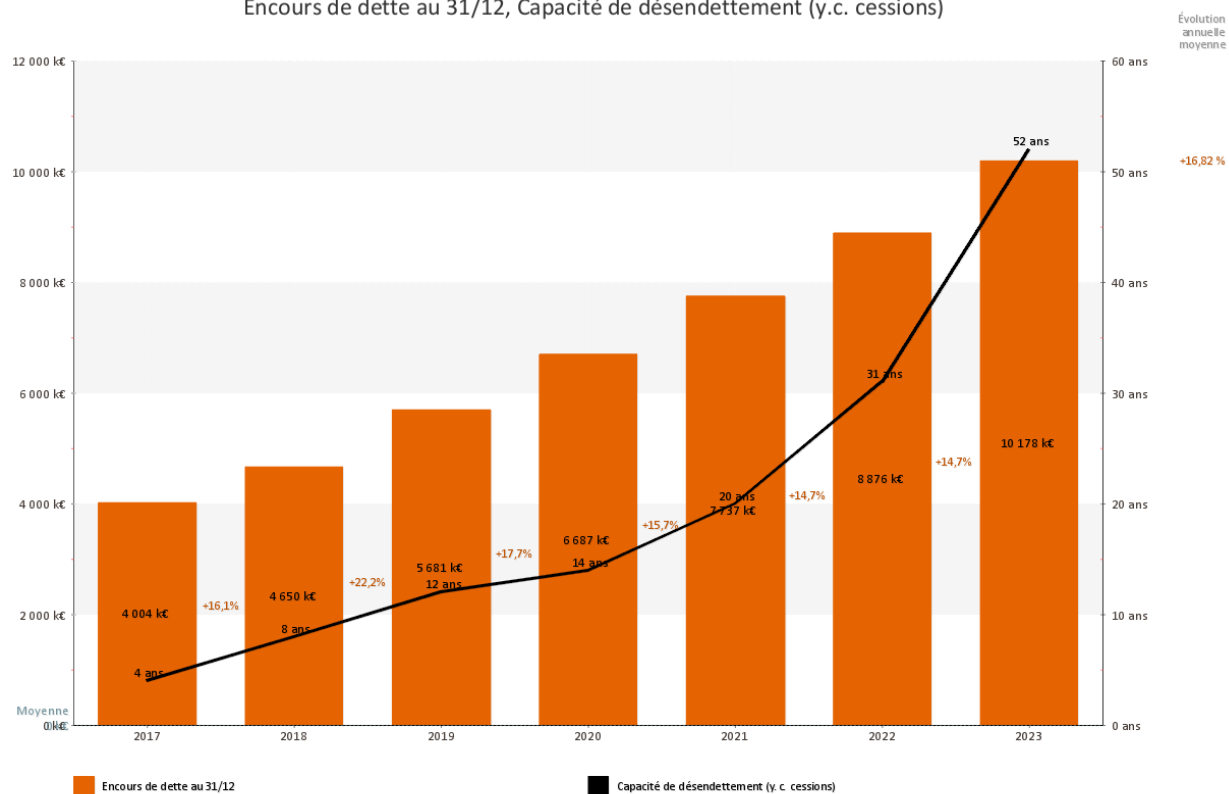
Les soldes d'autofinancement sont impactés par l'investissement sur la période 2018-2023. En effet, la commune a recours à l'emprunt chaque année pour financer ses investissements.

L'annuité participe avec l'effet de ciseau à la réduction de l'autofinancement. L'épargne brute devient insuffisante pour rembourser l'annuité en capital de la dette en fin de période.

BUDGET PRINCIPAL

ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Encours de dette au 31/12, Capacité de désendettement (y.c. cessions)



COMMENTAIRES

Dans ce contexte, la hausse de l'endettement associée à la réduction de l'épargne brute entraîne la dégradation du ratio de désendettement sur la période 2018-2023.

Le ratio atteint 14 ans en 2020 contre 4,1 ans en 2017.

Scénario maîtrise des dépenses de fonctionnement (H2)

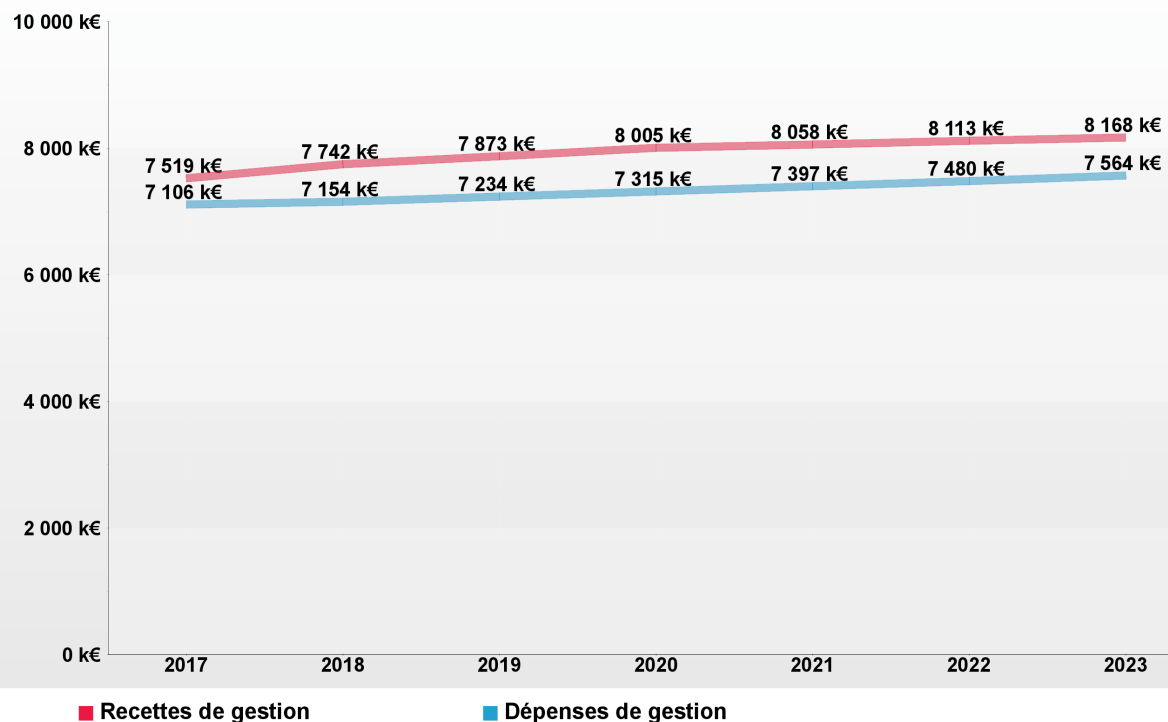
LES HYPOTHESES RETENUES

Dépenses de gestion	2017-2018	2018-2021
<u>Charges à caractère général (011)</u>	• 0%	• + 1%/an
<u>Dépenses de personnel (012)</u>	• + 1,2 %	• + 1,2%/an
<u>Charges courantes (65)</u>	• + 1,2%	• + 1,2%/an

BUDGET PRINCIPAL

L'EFFET DE CISEAU

Dépenses et recettes de gestion



COMMENTAIRES

Les dépenses de gestion progressent de + 1,04%/an en moyenne (contre 1,58% pour le scénario REFERENT-H1) tandis que les recettes de gestion restent à 1,39%/an en moyenne.

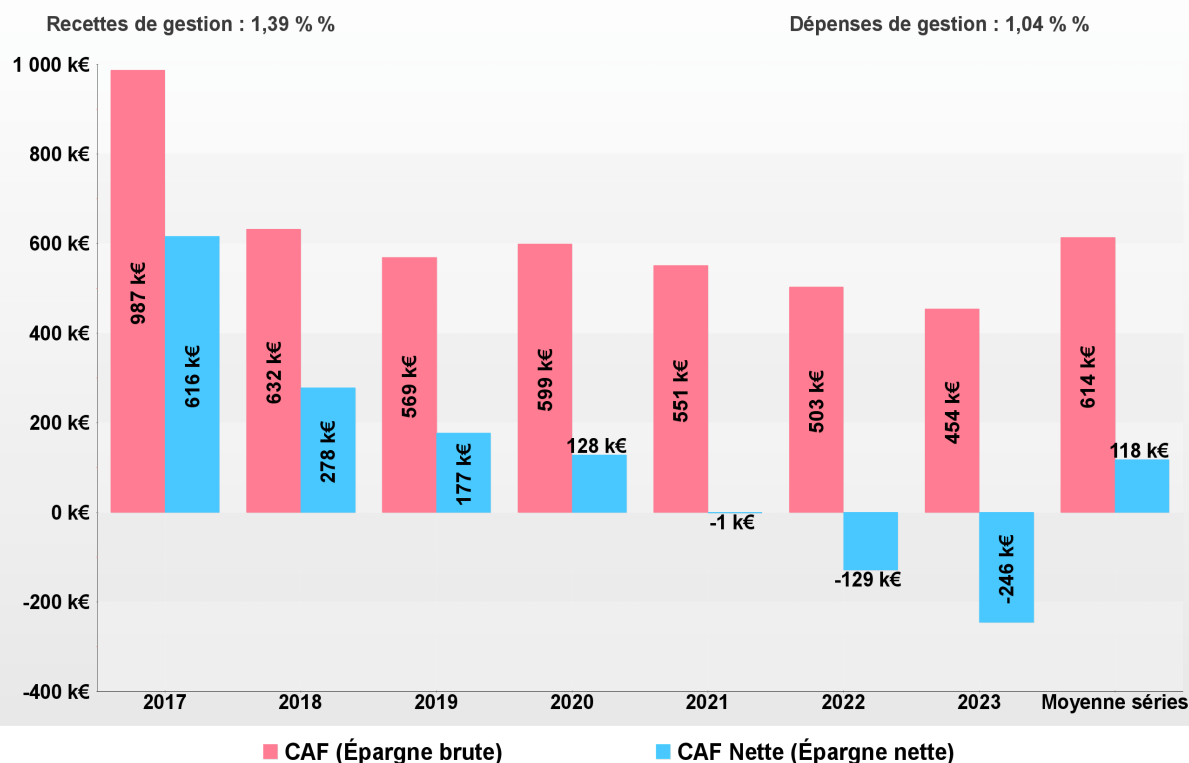
L'effet de ciseau n'existe plus sur la période par rapport au scénario REFERENT.

BUDGET PRINCIPAL

LES SOLDES D'AUTOFINANCEMENT

COMMENTAIRES

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne)



Les soldes d'autofinancement s'améliorent du fait de l'atténuation de l'effet de ciseau associée à la réduction du besoin de financement et de l'annuité de la dette par rapport au scénario précédent.

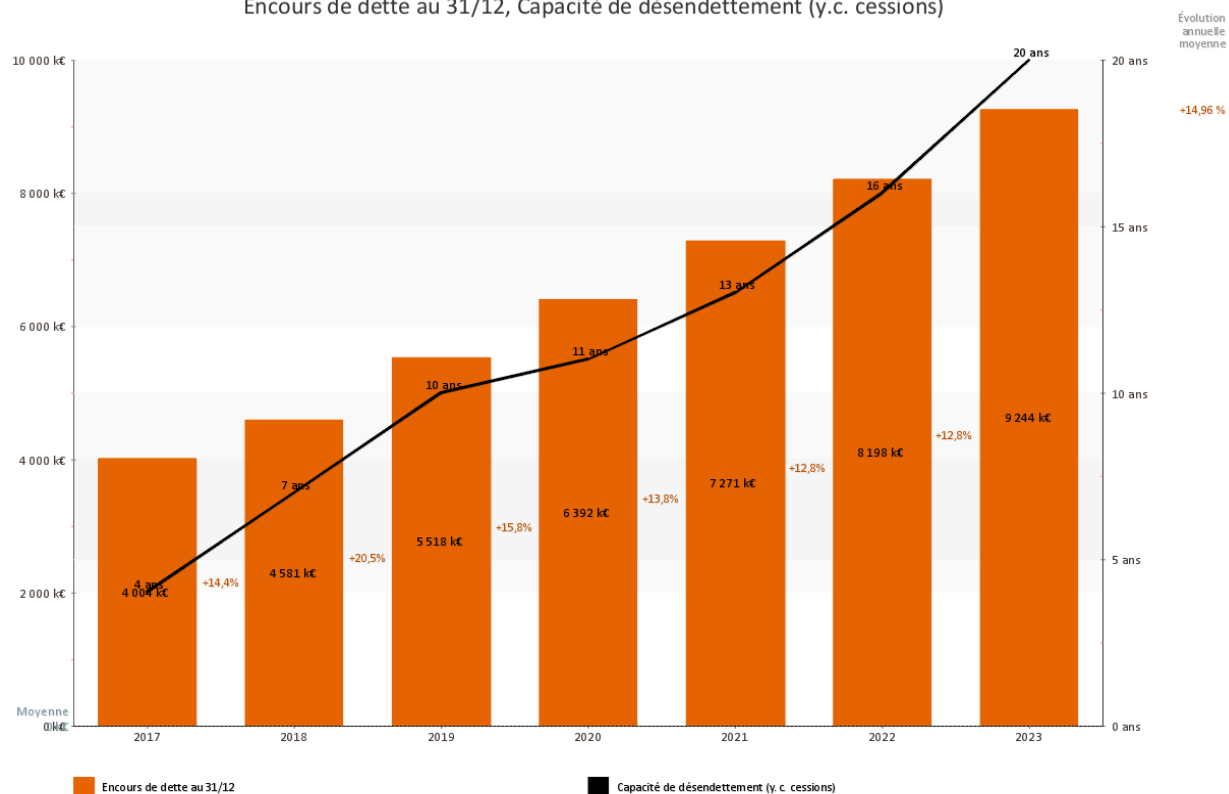
Les soldes d'autofinancement sont toujours impactés par l'investissement sur la période 2018-2023.

En effet, la commune a recours à l'emprunt chaque année pour financer ses investissements.

BUDGET PRINCIPAL

ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Encours de dette au 31/12, Capacité de désendettement (y.c. cessions)



COMMENTAIRES

L'encours de la dette progresse moins vite par rapport au scénario REFERENT-H1, l'autofinancement étant supérieur au scénario REFERENT.

Le ratio de capacité de désendettement s'établit à 11 ans en 2020 (contre 14 ans pour le scénario REFERENT-H1).